

Suivi du Schéma Directeur Vélo de la CUS

Proposition d'actions prioritaires



résumé

Le Schéma Directeur Vélo de la CUS réalisé en 2006 a pour objectif principal d'aboutir à la réalisation d'un réseau cyclable homogène et maillé sur l'agglomération. L'étude du suivi du Schéma directeur vélo consiste à proposer de nouvelles orientations de développement de l'usage du vélo. Il s'agit pour la CUS de rester innovante en matière de politique cyclable.

LE CONTEXTE D'ÉTUDE

La CUS a engagé depuis de longues années une politique favorable aux transports en commun et aux modes alternatifs à la voiture particulière, dont la bicyclette. Les actions engagées sont analysées depuis 2001 au travers de l'observatoire vélo, et par un suivi du schéma directeur vélo.

La problématique :

L'étude du suivi du Schéma Directeur Vélo consiste à proposer des actions prioritaires à mettre en oeuvre par la collectivité à court terme, tant au niveau des infrastructures que des services à l'attention des usagers. Ces actions sont destinées à être inscrites dans le programme de réalisation pluriannuel de la CUS.

La démarche :

L'étude a été déclinée sous forme de fiches-actions.

Le calendrier :

Le nouveau Schéma Directeur Vélo de la CUS, document actualisant celui de 1994, a été réalisé en 2006. L'étude du suivi du Schéma Directeur Vélo a été finalisée en mai 2008.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

RÉSEAU CYCLABLE

La réalisation progressive d'un véritable réseau cyclable maillé sur la CUS a été déclinée dans le nouveau Schéma directeur vélo.

Ces dernières années, l'évolution annuelle du réseau cyclable a été largement plus importante que les objectifs affichés dans le Schéma directeur vélo de 1994.

Les propositions d'aménagements prioritaires du réseau cyclable concernent les opérations à programmer par la Direction des projets sur l'espace public (DPEP) : continuité des itinéraires existants, aménagement des axes structurants, franchissement de coupures physiques, achèvement du circuit des Forts ; les contresens cyclables dans les rues en sens unique ; les couloirs bus ; les zones 30 ; les traitements de certains carrefours.

Une politique plus volontariste en matière d'aménagements cyclables est souhaitable. Pour ce faire, il est proposé de retenir le principe d'aménager si possible des axes d'un seul tenant et d'améliorer l'entretien des aménagements cyclables.

STATIONNEMENT DES VÉLOS

La CUS implante régulièrement de nouveaux équipements de stationnement pour vélos, principalement des arceaux sur le domaine public. Un relevé du parc de stationnement existant a été engagé à la demande du Service des Transports et Déplacements sur le domaine public de la CUS. A partir de cet état, il est proposé que le Service SIG de la CUS actualise annuellement le fond cartographique avec les nouveaux équipements installés. Il est aussi proposé de mentionner sur le plan-guide de la CUS, et au même titre que les véloparcs-tram, les principaux parcs de stationnement sur voie publique, les nouveaux véloparcs et les parcs vélos dans les parkings publics en ouvrage.

La CUS, en partenariat avec Parcous, a commencé à équiper les parkings publics existants en emplacements de stationnement pour vélos, par suppression de quelques emplacements pour voitures. Des extensions sont également programmées. En référence à ces réalisations qui répondent à une demande des usagers, il est proposé d'étendre le stationnement des vélos à l'ensemble du parc de stationnement en ouvrage pour les parkings publics et privés existants, pour les futurs projets de parkings.

Le développement de la complémentarité entre transports en commun et vélos est assuré par trois services aux usagers dans la CUS : Véloparc-tram sur certains parkings-relais, Véloparc aux stations tramway et stationnement dans les gares SNCF. Ces services sont à améliorer par le biais de remise à niveau ou de créations d'équipements.

Sur domaine privé, la CUS peut intervenir de deux manières en matière de stationnement vélo : par l'application du droit des sols (permis de construire), et en impulsant des actions auprès d'organismes privés.

SIGNALISATION

Afin d'améliorer la lisibilité du réseau cyclable, il est proposé de l'accompagner par un jalonnement adapté, une meilleure disposition des panneaux de signalisation et de relais information-service et une signalisation plus importante des parcs de stationnement.

SERVICES AUX USAGERS

La CUS a mis en place des locations de vélos par le biais du service "vélocation". Il est proposé d'augmenter progressivement les points de location de vélos sur l'agglomération, de développer un système de type "Call a bike".

La CUS met aussi à disposition de son personnel et des élus des vélos de service depuis de nombreuses années. Ce service est à pérenniser par l'acquisition de vélos supplémentaires.

Le nouveau parc à vélos à la Place de la Gare à Strasbourg a été mis en service en juin 2007. Il s'agira à terme de réfléchir à la faisabilité d'autres vélostations.

Une autre action a été mise en place par les autorités organisatrices de transports : le transport des vélos dans les rames TER, sur le réseau urbain de la CTS et dans les cars interurbains est à poursuivre.

D'autres services aux usagers peuvent être proposés : mise en place d'un service permanent de circuits touristiques à vélo ; développement des services de transports de personnes ; développement de transports de marchandises par le biais des entreprises de transports à vélo privées locales ; poursuite de la mise en place de plans de déplacements d'entreprise ; lancement expérimental d'opérations de ramassage scolaire à vélo.

SÉCURITÉ DES USAGERS

Un meilleur suivi de l'accidentologie pour les modes doux, par les élus et les techniciens, est souhaitable. Les actions de sécurité routière sont quant à elles, à renforcer.

Un comité technique institué début des années 1990 permet de recueillir régulièrement le point de vue des usagers et les actions de la collectivité et

leurs effets sur l'usage du vélo dans l'agglomération. Cette structure est à pérenniser.

Il est aussi proposé d'engager la réalisation d'un code de la rue local par les services de la CUS, et de pérenniser les centres d'éducation routière.

De même, pour lutter contre le vol, une accélération du nombre de vélos marqués dans l'agglomération et le département s'avère judicieuse.

Egalement, la Municipalité de Strasbourg a proposé aux ministères de l'Équipement et de l'Intérieur d'expérimenter localement un système d'amendes minorées pour les infractions commises par les cyclistes.

USAGE DU VÉLO

Une réflexion a été engagée en 2006 par la CUS et le Conseil Général quant à la pertinence de la mise en œuvre de comptages permanents en certains points stratégiques du réseau cyclable sur le territoire communautaire. À partir de 2008, il s'agira d'équiper progressivement les pistes cyclables stratégiques.

Il est aussi intéressant de connaître la part modale du vélo et son évolution, ainsi que l'opinion du public, par des recensements ou des enquêtes spécifiques. Une nouvelle enquête ménages-déplacements est envisagée en 2009, ainsi que la réalisation tous les 3-4 ans de sondage ou des enquêtes d'opinion.

ACTIONS DE COMMUNICATION

La CUS a engagé depuis plusieurs années des actions de communication vers le grand public. Ces actions sont à pérenniser, voire à améliorer : la fête du vélo ; les bourses aux vélos ; l'édition tous les ans d'un plan-guide vélo ; la mise en place d'un système d'information en temps réel permettant aux usagers d'adapter leur déplacement en fonction des conditions de circulation...

SUIVI DES ACTIONS

Un outil de suivi de la politique cyclable de la CUS et du Département du Bas-Rhin a été mis en place en 2001 : l'observatoire vélo. Il est censé évaluer les actions mises en œuvre par les collectivités pour mieux orienter leur politique.

Le suivi des actions repose sur une bonne connaissance des opérations réalisées, par un recueil de données actualisé régulièrement.

Type de projet : Programme Partenarial
Nom du projet : 32003 Suivi du Schéma Directeur Vélo
Equipe projet : Daniel Hauser (chef de projet), Yann Locoge, Pierre Reibel, Maryline Roussette, Nicolas Prachazal
Nombre de pages : 162
Résumé : Stéphanie Martin